

(1)

(N° 92.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1888.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. DE BURLET.

Demande du sieur Joseph-Raymond-Pie CESARO.

MESSIEURS,

Le sieur Cesaro, né à Naples (Italie), le 6 septembre 1849, actuellement professeur de sciences naturelles à Liège, est inscrit au tableau des habitants de cette ville, depuis le 12 novembre 1877.

Il est époux d'une femme belge et n'a pas d'enfants ; membre de la Société géologique de Belgique et de la Société française de minéralogie, il a publié plusieurs mémoires estimés. En vertu de la convention du 11 décembre 1882 (art. 5) entre la Belgique et l'Italie, il est exempt du service militaire.

Les renseignements recueillis sur le compte du pétitionnaire n'ont donné lieu à aucune remarque défavorable.

• Votre commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre en considération la demande du sieur Cesaro.

Le Rapporteur,

J. DE BURLET.

Le Président,

A. GUYOT.
